ALORS QUE LA SITUATION EST TOUJOURS TENDUE

19 nouvelles arrestations à Bir-Ghbalou

La situation ne semble pas se calmer dans la commune de Bir-Ghbalou, à 40 km au sud-ouest de Bouira, qui a connu une troisième nuit agitée. Des affrontements avaient eu lieu entre des jeunes surexcités et les forces antiémeutes, dépêchées en renfort depuis Bouira qui avaient usé, encore une fois, de bombes lacrymogènes pour disperser manifestants et procéder à de nouvelles arrestations.

Au total selon certaines sources locales, 19 arrestations ont été effectuées durant la seule journée de jeudi qui viennent s'ajouter aux 10 autres arrestations opérées dans la nuit de mardi à mercredi.

Ainsi, durant la journée de jeudi, malgré les tentatives de certains élus, à l'image d'un député RND, ou encore de deux élus RCD qui se sont déplacés sur les lieux, de calmer les esprits, la situation est restée tendue. Les jeunes ont procédé à la fermeture totale des deux principales rues qui traversent la ville, les RN 8 et 18, à l'aide de pneus brûlés troncs d'arbre et tuyaux, tandis que les commerçants ont dû baisser rideau pour la troisième journée consécutive, donnant une image d'une ville morte.

D'ailleurs, cette situation a poussé des automobilistes à emprunter des déviations. Beaucoup de familles auraient été agressées par certains énergumènes.

Hier, nous avons appris que parmi les 19 personnes arrêtées le jeudi, trois, des mineurs, ont été relâchées, alors que les autres ont été transférées à Bouira.

Entre temps, et afin de calmer les esprits, au moment où tout le monde évoquait une reprise des affrontements après la prière de vendredi, le maire de la ville a lancé un appel au calme à travers la radio locale de Bouira, en promettant aux jeunes révoltés de faire toute la lumière sur la liste des 102 bénéficiaires. Cette liste est à l'origine de la furie de certains candidats au logement qui ont été exclus. Selon eux, cette distribution n'a pas été équitable et beaucoup de bénéficiaires ne sont pas dans le besoin ou carrément étrangers à la commune.

Des allégations, rappelons-le, qui ont été démenties formellement par le chef de daïra que nous avons rencontré dans son bureau mercredi dernier lors de notre déplacement sur les lieux.

En tout état de cause, les jeunes émeutiers, qui ne veulent pas en démordre, dénoncent le mépris réservé à leur révolte et la manière avec laquelle elle a été prise en charge, mais également la marginalisation dont est victime leur région, plongeant la jeunesse dans un chômage endémique sans précédent.

Y. Y.

Photo : DR

La RN18 fermée avec des détritus et des pneux brûlés.

EXERCICE DE LA PROFESSION D'AGENT IMMOBILIER

L'État allège les conditions d'octroi d'agrément

Le gouvernement a levé une des principales restrictions qui empêchait les agents immobiliers ne remplissant pas les conditions réglementaires à poursuivre leurs activités.

Le décret exécutif 11.296 du 18 août 2011 permet aux agents disposant de plus de 5 années d'expérience de déposer une demande d'agrément auprès du ministère de l'Habitat. En fait, cette mesure réglementaire vient modifier les dispositions du décret de janvier 2009 qui imposait aux professionnels de ce secteur d'être en possession d'un diplôme d'études supérieures.

«Il est entendu, au sens du présent décret, par capacité et expérience professionnelles : pour l'agent immobilier, la possession d'un diplôme supérieur dans le domaine juridique, économique, commercial, comptable, immobilier ou technique qui permet d'assurer l'activité d'agent immobilier ainsi que le cumul d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années consécutives dans un poste, fonction ou activité ayant un rapport direct avec le domaine de l'immobilier, à condition que celles-ci n'aient pas pris fin depuis au moins 3 années à la date de dépôt de la demande», précise l'article 8 du décret amendé.

De nouvelles dispositions sont également prévues pour les agents immobiliers qui ne répondent pas aux exigences en termes d'années d'expérience. Ces derniers devront recruter un salarié qui répond aux conditions d'aptitudes professionnelles telles que précisées dans l'article 8 du décret de janvier 2009.

T. H.

NOYADES ET INCENDIES DE FORÊT

La Protection civile fait son bilan

Le bilan des noyades reste lourd en Algérie. Du 1er juin au 30 septembre dernies, le bilan des interventions de la Protection civile fait état de 48 décès dans les plages surveillées et 65 autres dans les plages interdites à la baignade. 136 autres cas de noyades ont été également enregistrés dans les barrages, oueds, lacs, mares d'eau, retenues collinaires, piscines et bassins à travers le territoire national. C'est dans les endroits non surveillés qu'a eu lieu le plus grand nombre de noyades. Ainsi, le nombre total a atteint 249 décès. Durant la même période, la Protection civile dresse un bilan «sombre» des feux de forêts. Les incendies ont détruit 9 092 ha de forêts et 4 377 ha de maquis. Côté récoltes, 816,5 ha de blé et 79 ha d'orge sont partis en fumée.

Dans son bilan provisoire, la Protection civile fait état également de 55 457 arbres fruitiers et de 6 050 palmiers ravagés par les incendies à travers les différentes wilayas du pays. Même celles du Sud n'ont pas été épargnées.

Rym N.

CÉRÉALICULTURE

Les meilleurs producteurs honorés

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a honoré, jeudi, les meilleurs producteurs de céréales. Cette année, quarante-quatre céréaliculteurs ont fait leur entrée dans le «Club 50» pour avoir dépassé le rendement des 50 quintaux par hectare.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Le nombre d'adhérents à ce club a plus que doublé puisqu'ils étaient seulement seize l'année dernière. Selon Rachid Benaïssa, l'augmentation du nombre de lauréats démontre l'intérêt des agriculteurs pour la culture des céréales. Notons que l'épi d'or du rendement est revenu à Abdelkrim Salmi, céréaliculteur de la wilaya de Tébessa, qui a réussi à atteindre les 85 quintaux à l'hectare sur une parcelle de 9 hectares de blé dur. Un record rendu possible grâce à l'utilisation d'une variété à haut rendement. Il est important de relever qu'une quinzaine de céréaliculteurs ont obtenu de bons résultats en utilisant l'irrigation d'appoint. Introduite en 2008, cette méthode permet d'apporter des quantités d'eau dans les parcelles emblavées en cas de sécheresses. Cet apport est généralement pratiqué au début du printemps lors d'un stade précis de la formation de l'épi. Pour ce qui est de la campagne 2011-2012, le ministre de l'Agriculture a tenu à rassurer, jeudi, les professionnels du secteur au sujet de la stabilisation du prix des engrais. Il s'avère que les produits fertilisants ont connu une hausse sur le marché ces dernières semaines. Rachid Benaïssa a qualifié cette augmentation «d'injustifiée», et a garanti que l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) a reçu des instructions fermes pour que les prix appliqués soient identiques à ceux de la campagne précédente.

T. H.

CONSEIL NATIONAL DES EXPERTS ARCHITECTES :

«L'État doit se limiter à son rôle de contrôle et régulation»

Le Collège national des experts architectes, qui a initié le 3 octobre une rencontre pour débattre du thème relatif au foncier urbain et son corollaire avec l'habitat, estime que le problème majeur est que «les maîtres d'ouvrage sont à la recherche d'assiettes de terrain libres leur permettant de réaliser les projets d'habitat».

Le CNEA relèvera que la leçon à retenir dans ce domaine est que les commissions de choix des terrains agissent sans l'autorité de l'administration dans un cadre d'urgence pour répondre à une forte demande en logements, sans associer tous les acteurs concernés par une telle initiative tels que les géologues, les géomètres-experts, les agriculteurs, les urbanistes, les architectes et les ingénieurs. Le CNEA expliquera qu'à Alger, des projets de 15 à 20 000 logements sont en réalisation sur des terrains sédimentaires. Selon ce dernier, les commissions de choix des terrains interviennent au gré de la conjoncture, soulignant qu'on ne tire jamais les enseignements du passé.

«L'Etat doit se limiter à son rôle de contrôle et de régulation» en favorisant l'action des spécialistes, notera-t-on. Dans ce sens, des enquêtes doivent être menées pour localiser des sites sans toutefois empiéter sur les terres agricoles. L'aménagement du territoire doit définir la croissance harmonieuse des villes et des zones urbanisables afin de freiner l'urbanisme sauvage et assurer une meilleure gestion du foncier national qui est «un véritable trésor».

Le CNEA suggère l'élaboration des bilans par des techniciens qualifiés, tout en appelant à l'organisation d'assises nationales dédiées au foncier dont les recommandations doivent être «immédiatement» prises en compte par les pouvoirs publics. On soutiendra, par ailleurs, que l'élaboration des cahiers des charges doit revenir aux experts et non plus à l'administrateur.

Synthèse : W. Z.